

OBTENIR JUSTICE EN SIERRA LEONE

Avec un solide appui du Canada, un tribunal unique en son genre travaille à rendre la justice et à rétablir la paix dans un pays déchiré par la guerre.

Au printemps dernier, Edward Conteh déambule dans une rue de Freetown, la capitale de la Sierra Leone, quand il aperçoit l'homme qui, au plus fort de la guerre civile, est entré dans son quartier et lui a tranché le bras gauche avec une machette. M. Conteh, qui est enseignant, rentre à toute vitesse chez lui raconter l'incident à son fils. Celui-ci veut partir aussitôt à la recherche du coupable pour le tuer, mais son père le retient. « La vengeance n'est pas la solution, dit-il. C'est la justice qu'il nous faut. »

M. Conteh, un des innombrables survivants de la terrible guerre civile qui a ravagé le pays de 1991 à 2001, observe maintenant le cours de la justice au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Celui-ci, constitué en 2002, est investi d'un mandat de trois ans pour juger les principaux responsables des atrocités commises depuis la signature de l'accord de paix de 1996, qui n'a jamais été appliqué. Le Tribunal a lancé 11 inculpations permanentes contre les dirigeants des trois factions belligérantes et contre l'ancien président du Libéria, Charles Taylor, qui vit maintenant en exil au Nigéria. Les chefs d'accusation sont nombreux : meurtres, viols, actes de terrorisme, esclavage sexuel et conscription d'enfants dans une force armée.

Le Canada a participé à la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone alors qu'il était membre du Conseil de sécurité de l'ONU, en 2000, et continue de contribuer à son activité par des apports de fonds et de personnel. Selon le procureur en chef, David Crane, les Canadiens forment le plus gros contingent international au Cabinet du procureur, soit 21 p. 100 du personnel. Six avocats du programme Jeunes Professionnels à l'international du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international travaillent au

Tribunal depuis deux ans, et le brigadier-général Pierre Boutet, juge-avocat général à la retraite du ministère de la Défense nationale du Canada, y est juge de première instance.

Mora Johnson, ancienne agente politique au MAECI et étudiante en droit à l'Université de Toronto, a fait un stage de trois mois au Tribunal l'été dernier. Elle explique qu'il ne suffit pas de rendre la justice mais qu'il faut aussi faire en

sorte que les gens ayant beaucoup souffert de la guerre sachent que justice est faite.

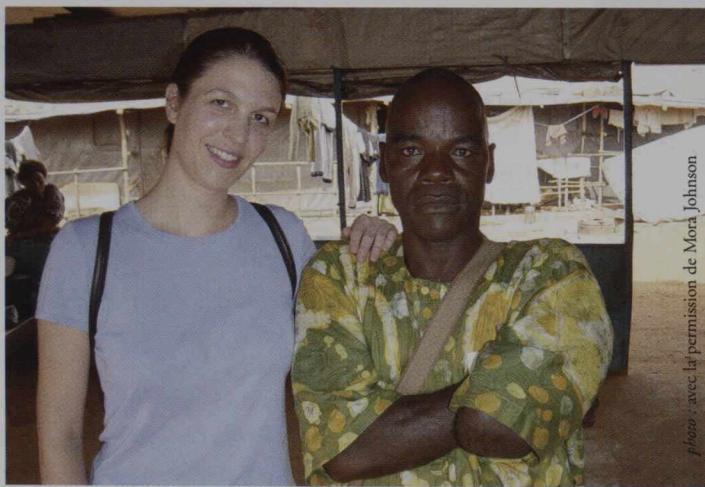
Le Tribunal tient donc dans tout le pays des assemblées où, par des jeux de rôles et des séances de questions et réponses, on explique le rôle du Tribunal aux victimes aussi bien qu'aux auteurs de méfaits.

« Si la raison d'être du Tribunal est d'instaurer un climat de justice et de responsabilité, les gens ordinaires doivent savoir ce qui se passe », précise M^{me} Johnson.

C'est au cours d'une visite dans un camp de mutilés qu'elle a rencontré Edward Conteh, l'enseignant à qui on a coupé le bras. Elle l'a revu par la suite au Tribunal, où il suivait les premières procédures. La décision de M. Conteh de chercher réparation dans le procès qui se déroulait devant lui plutôt que de poursuivre une vengeance personnelle lui a fait une profonde impression.

« Il savait que sa vengeance n'aurait fait que perpétuer le cycle de la violence, constate-t-elle. D'une certaine façon, la réaction d'Edward incarne le principe même qui a inspiré la création du Tribunal spécial : il n'y a pas de paix sans justice. » ❁

Pour plus de renseignements sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone : www.sc-sl.org (en anglais seulement)



Mora Johnson et Edward Conteh dans un camp de mutilés à Freetown — Pas de paix sans justice